
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 janvier 2009 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Mme Louise Cayer, Directrice du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Directrice des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs et secrétaire d'arrondissement

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 03. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.01

CA09 16 0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en retirant le point 40.05 qui sera incorporé au 40.01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente invite les membres à poser des questions à la présidente de l'assemblée. La période débute à 19 h 08 et se termine à 19 h 58.

QUESTION	OBJET
Marc Poulin	Dossier du CCI/ Démission madame Nunes et monsieur Piquette
Jean-Marc Corbeil	Coûts réels et CCI (Dépôt de document)
Pierre Lacerte	Synagogue sur St-Viateur et exemption de taxes
Claude Gladu	Horodateurs pour employés / Dette de l'arrondissement / Cartes de Noël
William Morris	Comptes rendus du Comité sur les relations intercommunautaires
Isabelle Grou	Déneigement trottoir entre 1225 et 1245 Lajoie (Dépôt de document)
Marie-Claude Ouimet	Sondage sur Champagneur en décembre/Sécurité des enfants
Mathieu Fortin	Sondage sur Champagneur / Question de sécurité
Marc Vanier-Vincent	Schéma de couverture de risques. Lettre à transmettre aux membres du Comité sur la circulation et le stationnement / Rénovations à la caserne
Renée Beaudry	Danger sur De l'Épée et Laurier (petites lumières)

10.03

CA09 16 0002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS DE L'ARRONDISSEMENT

Les conseillers Louis Moffatt et Claude B. Piquette et les conseillères Ana Nunes et Marie Potvin déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

10.05

CA09 16 0003

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2009

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'accepter le dépôt du calendrier des dates des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA09 16 0004

Rejet de la seule soumission reçue ayant pour objet la réfection de l'isolation des conduits de ventilation localisé sur le toit du bâtiment du Théâtre Outremont

Attendu qu'en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil ne peut adjuger un contrat pour l'exécution de travaux qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus qu'après demande de soumissions publiques faites par annonce dans un journal;

Attendu qu'en vertu de cette même disposition législative, une demande de soumissions publiques relatives à un contrat pour l'exécution de travaux comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus doit également être publiée dans un système électronique d'appel d'offres;

Attendu qu'en date du 27 octobre 2008, l'arrondissement a publié un avis d'appel d'offres dans le journal Le Devoir;

Attendu qu'en date 27 octobre 2008, l'arrondissement avait également publié cet avis d'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres SEAO;

Attendu que les travaux avaient été estimés à environ 240 000\$;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

De rejeter la seule soumission reçue de la firme «Isolation Alerte inc.» au montant de 498 979.74\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1081909041

CA09 16 0005

ADJUGER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉDACTION DU GUIDE DU SECTEUR VAN HORNE/OUTREMONT DANS LE CADRE DU PR@M - COMMERCE.

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

Sous réserve de l'émission d'un certificat confirmant la disponibilité des crédits budgétaires;

D'autoriser une dépense au montant de 23 026,50 \$ pour la fourniture de services professionnels pour la rédaction du guide du secteur Van Horne/Outremont dans le cadre du PR@M – Commerce (ce montant étant assumé par l'agglomération de Montréal);

D'approuver l'offre de service datée du 8 janvier 2009 par la firme l'Atelier Urban Soland inc. qui s'engage à fournir à l'arrondissement d'Outremont les services professionnels pour la rédaction du guide du secteur Van Horne/Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1081899048

CA09 16 0006

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 16 NOVEMBRE 2008 AU 15 DÉCEMBRE 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

La mairesse indique que ce point vise le dépôt des demandes bons de commande au cours de la période s'étendant du 16 novembre au 15 décembre 2008 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.01 1082861022

CA09 16 0007

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 16 NOVEMBRE 2008 AU 15 DÉCEMBRE 2008 ET DES REMBOURSEMENTS DES DÉPENSES AUX EMPLOYÉS S'ÉTENDANT DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU 15 NOVEMBRE 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

La mairesse indique que ce point vise le dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 16 novembre au 15 décembre 2008 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement et des remboursements de dépenses du 1^{er} janvier 2008 au 15 novembre 2008.

30.02 1082861023

CA09 16 0008

AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DIFFUSION DU CINÉMA D'AUTEUR DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE POUR LE PROJET CINÉCRAN ET MANDATER MADAME LOUISE CAYER, DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE, COMME SIGNATAIRE AUTORISÉE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention de 48 500 \$ dans le cadre de l'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet Cinécran;

De mandater madame Louise Cayer, directrice du Service des loisirs et de la culture, comme signataire autorisée aux fins des présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1081211004

CA09 16 0009

AUTORISER LE RÈGLEMENT DE LA DEMANDE DE COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE TRANSMISE PAR DESSAU À L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUITE AU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL POUR UN MONTANT DE 812 700,00\$ TAXES COMPRIS / AUTORISER L'ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'autoriser le règlement de la demande de compensation supplémentaire transmise par Dessau à l'arrondissement d'Outremont suite au projet de construction du Centre communautaire intergénérationnel pour un montant de 720 000,00\$ plus taxes ;

D'autoriser l'acceptation finale des travaux;

D'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Caroline Proulx, de la Direction du contentieux, le chèque suivant : 812 700,00\$ taxes comprises à l'ordre de Dessau;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire, conditionnellement à l'approbation de ce virement par le comité exécutif (dossier 1090326001);

De réduire le PTI de l'arrondissement comme suit:

	2009	2010	2011
0955705100	240,0 \$		
1055705100		240,0 \$	240,0 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1080326002

CA09 16 0010

MODIFICATIONS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2009-2010-2011

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une modification au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement suite à l'adoption du dossier décisionnel 1080326002

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'effectuer les modifications suivantes au programme triennal d'immobilisations relatif aux exercices 2009-2010-2011 :

SIMON	SOUS-PROJET		2009	2010	2011
	55705	Réfection routière			
120995	10-55705-100	Rue et trottoirs		1 010 000 \$	606 000 \$
124768	09-55705-200	Mesures d'apaisement de circulation	75 000\$		
121013	09-55705-100	Rue Bernard	1 760 000 \$		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1099916115

CA09 16 0011

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er décembre 2008, monsieur le conseiller Claude B. Piquette a, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire mentionne l'objet du règlement (modification de l'annexe H et pouvoir d'adopter des ordonnances) la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu que le secrétaire d'arrondissement mentionne les corrections apportées au règlement;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171);

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'adopter le Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1099916116

CA09 16 0012

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 36 000\$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Attendu qu'en vertu de l'article 144.4 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre 11-4), le comité exécutif dresse et soumet au conseil de la ville le programme des immobilisations visé à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) qui doit comprendre, à l'égard de chaque arrondissement, un programme des immobilisations;

Attendu qu'en vertu de l'article 146.1 de la Charte, le conseil de l'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville;

Attendu que lors de sa séance du 12 décembre 2007, tenue dans le cadre de son assemblée spéciale du 11 décembre 2007, le conseil de la ville a, par l'adoption de sa résolution n°CM07 0810, adopté le programme triennal des immobilisations de la ville qui comprend le programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'afin de pourvoir au financement de la réalisation du programme d'acquisition de matériel informatique, le conseil souhaite adopter un règlement d'emprunt;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2008, la conseillère Marie Potvin a, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement autorisant un emprunt de 36 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût ainsi que son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement (AO-86);

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'adopter le *Règlement* (AO-86) intitulé Règlement autorisant un emprunt de 36 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1081867019

CA09 16 0013

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000\$ POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE PARCS DE L'ARRONDISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Louis Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement autorisant un emprunt de 150 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement de parcs de l'arrondissement sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Louis Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1089916112

CA09 16 0014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 760 000\$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement autorisant un emprunt de 1 760 000\$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Ana Nunes demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1089916113

CA09 16 0015

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1104-14, CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Claude B. Piquette donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet du règlement est de modifier l'heure prescrite de retrait des contenants vides et de la fixer à 22 heures, le jour de la collecte.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Claude B. Piquette demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1083045004

CA09 16 0016

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 (1409 AVENUE VAN HORNE)

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.4 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur l'immeuble situé au 1409, avenue Van Horne et ce, sous certaines conditions;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ce projet recevable du point de vue de leur intégration architecturale.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la propriété située au 1409, avenue Van Horne;

laquelle approbation s'applique à la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1081899047

DÉPÔT DE COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif suivant :

Comité sur les arts et la culture du 24 septembre 2008;
Comité sur les aînés du 17 septembre 2008.

70.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente invite les membres du public à la deuxième période de questions. La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 20h10 à 21h.

CITOYEN	SUJET
Annie Chélin	Dépenses excédentaires du CCI / Réclamation de Dessau et réalisation des travaux
Dennis Trudeau	Piste cyclable sur Côte-Sainte-Catherine
Céline Forget	Comité de suivi du CCI
Thierry Wright	Autobus sur Champagneur le 14 novembre 2008 - constat/Marquage autobus touristiques

CITOYEN	SUJET
Jean-Marc Corbeil	Résolutions du conseil sur CCI où la mairesse a voté
Frank Scarpelli	Piste cyclable pas nettoyée / Problème de recyclage et de poubelles/Auto Smart – mesures incitatives
Anthony Fraid	Améliorations - transport collectif et actif
Marc Poulin	Dossier du CCI – poursuites au criminel
Marc Vanier-Vincent	Feux de circulation îlot Villeneuve / Schéma de couverture de risques

70.02

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close. La séance est levée à 21h01

70.03

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2009.